

Je rêve : 2 policiers municipaux mis en examen pour avoir gazé des racailles refusant d'obtempérer

écrit par Christine Tasin | 19 avril 2024



Les gars en scooter sans casque et sans plaque d'immatriculation ne s'arrêtent pas. Les policiers, faute d'autre solution, utilisent du gaz lacrymo, se croyant menacés par le passager (quelle autre alternative à l'arme létale ont-ils par ailleurs, je croyais naïvement que la bombe lacrymo était une bonne idée pour arrêter les racailles refusent de s'arrêter, apparemment les policiers n'ont pas le droit. Mais quels droits ont-ils ?) et arrêtent la poursuite. On retrouve les 2 malfrats un peu plus loin, ayant rencontré un arbre et un poteau électrique, l'un d'entre eux en mauvais état, apparemment, le gaz lacrymo a perturbé le chauffeur mais, au lieu de s'arrêter immédiatement, il a continué de rouler sans plus rien voir... Les deux délinquants étaient sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants, le chauffeur a déjà été condamné pour usage de stupéfiants, mais apparemment la peine était tellement douce qu'elle ne lui a pas donné envie d'arrêter... Pareil pour son passager déjà condamné pour usage de stupéfiants et refus d'obtempérer. Belle prise bravo aux policiers qui ont ainsi peut-être sauvé des vies, des enfants par exemple qui se seraient trouvés sur le chemin des drogués.

Patatras ! Vous n'y êtes pas. Ce sont les policiers municipaux qui sont en garde à vue

Deux policiers municipaux, mis en cause dans l'accident d'un scooter qui a fait un blessé grave lundi soir à la suite d'un refus d'obtempérer à [Bourges](#), ont été mis en examen jeudi pour violence et complicité de violence, a annoncé le parquet de la ville.

Les deux fonctionnaires ont été «placés sous contrôle judiciaire avec notamment l'interdiction d'exercer l'activité de police et de sécurité, l'interdiction d'entrer en contact avec le coauteur et les victimes et l'interdiction de détenir une arme», a indiqué la procureur de la République de Bourges Céline Visiedo dans un communiqué.

<https://www.lefigaro.fr/faits-divers/refus-d-obtemperer-a-bourges-deux-policiers-municipaux-en-garde-a-vue-20240418>

Cerise sur le gâteau, les méchants policiers municipaux n'avait pas activé leurs « [caméras-piétons](#) »... Pas bien ! Circonstance aggravante ?

L'histoire se passe à Bourges. On comprend que dans ce petit duché géré par le procureur Visiedo on se penche avec tendresse sur les malfaiteurs et que, quoi qu'ils fassent, ils sont relâchés et n'ont aucun intérêt à s'amender. Il faut croire que les condamnations sont plus que symboliques. Il est évident que les malfrats de la région ont dû chanter et danser toute la nuit. Plus un seul policier, municipal ou pas, n'essaiera dorénavant de contrôler ou arrêter un contrevenant. Ils ont gagné. C'est ça le djihad. Obliger les non musulmans à obéir à la loi du dhimmi, qui ne touche pas un cheveu d'un musulman ou d'un proche des communautés musulmanes.